

Choix de matières L3

Par **bobof**, le **06/09/2013** à **22:01**

Bonsoir,

J'entre en L3 cette année et je dois, comme d'autres sur le forum, faire un choix de matières pour ce semestre.

Je sais à peu près ce qui pourrait m'intéresser pour la suite de mes études, je souhaiterais faire un Maser relatif à la propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique notamment), avec une finalité plutôt professionnelle que de recherche. Mais je ne me suis pas encore documenté bien en détail.

Pour ce semestre, il y aura 4 matières obligatoires qui sont : droit du travail, droit international public, droit des sociétés et droit des libertés publiques et des droits de l'Homme.

Parmi ces quatre matières, je dois en prendre 2 en TD (ces 2 matières formeront donc l'UE 1), j'avais pensé aux libertés publiques mais pour le 2ème TD j'hésite entre droit du travail et droit des sociétés.

Pour l'UE 3 (= 2 CM), je peux choisir parmi ces matières : Droit civil des obligations, droit fiscal général, droit judiciaire privé, droit de la fonction publique, histoire du droit (Europe), comptabilité, droit pénal spécial, histoire de la pensée économique, droit constitutionnel comparé.

Pour cette unité, j'ai pensé prendre droit pénal spécial et histoire du droit.

En effet, j'avais fait du droit pénal général et aussi de l'histoire du droit l'an dernier et ça m'avait plutôt plu donc je pense vouloir continuer avec. De plus, je ne me sens pas vraiment intéressé par le droit fiscal et la comptabilité.

Dites moi ce que vous en pensez, si certains pourraient m'éclairer, je vous remercie par avance.

Par **Alister**, le **25/09/2013** à **13:42**

Bonjour,

Voyant que tu n'as toujours pas eu de réponse, je vais essayer de t'aider comme je le peux.

Déjà aucune des matières, ou presque, que tu as évoqué n'aura d'influence primordiale pour un choix de master 2. De manière générale, je dirais simplement qu'il est sans doute plus judicieux de choisir des matières de droit privé. Le droit des obligations et le droit judiciaire

privé étant les deux matières qui, à mon sens, pourraient le plus servir en pratique en tant que praticien en droit de la PI. Je te recommanderais même d'avoir une excellente formation dans ces deux matières et de manière générale en droit des contrats.

Ceci dit, rien ne t'empêche ensuite de prendre les matières dans lesquelles tu te penses le plus à l'aise. C'est même généralement le choix le plus judicieux.

Pour ce qui est de ton M2 spécialisé en PI, je te préviens simplement que si tu veux continuer dans cette voie, la PLA est un terrain très intéressant mais quelque peu bouché. Les masters trop spécialisés PLA sont à éviter à tout prix à mon goût. Une connaissance poussée en droit des marques, droit des dessins et modèles et PLA est au minimum requise pour espérer travailler dans le domaine (le droit des brevets étant très souvent réservé aux ingénieurs avec une formation juridique).

Bon courage pour ta dernière année de licence!